



# JARNAC BODY FORME



## REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2025- 2026

1. La saison commence le 1er Septembre et se termine le 31 Août

2. Périodicités, paiements et date d'effet des adhésions :

La date d'effet est celle de la première séance (hors essai). Si une adhésion prend effet du 1er au 15 d'un mois : le mois est comptabilisé comme entier, si elle a lieu à partir du 16 : elle sera prise en compte le 1er du mois suivant. A la fin de la saison, le paiement se fera au prorata temporis de mois par rapport à la périodicité choisie, (ex: vous commencez le 1er janvier, au semestre; le 1er juillet, le paiement sera de 2 sixièmes d'un semestre pour juillet et août).

-une carte (12 séances) non terminée au 31 août sera valable jusqu'à la fin de l'année en cours.

-possibilité de modifier en annuel jusqu'au 30/11 pour ceux qui ont pris une carte ou un trimestre en début de saison, ils compléteront par rapport au tarif annuel.

L'association n'est pas tenue de déduire d'une périodicité la durée d'absence d'un adhérent pour raison personnelle.

3. Les adhérents seront titulaires d'une clé d'accès à la salle (caution 30€) et seront responsable de leurs sécurités pendant leurs séances et responsables de l'extinction des lumières, de la radio et de la fermeture de la salle en partant le dernier.

4. L'association se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture et de fermeture en cours de saison.

5. Cours payables d'avance.

6. Inscrire son nom sur le registre de présence

7. Passage par les vestiaires obligatoire pour prendre des chaussures de sport propres.

Tenue correcte exigée, il est interdit de se mettre torse nu et pieds nus dans la salle pendant les séances.

8. Les utilisateurs des machines doivent déposer une serviette pour absorber les effets de la transpiration.

9. Je m'engage à respecter et ranger le matériel. Pas de matériel sur les bancs et sur les tapis, à reposer les poids et haltères doucement sur le sol.

10. Je m'engage à respecter les règles de sécurité et d'utilisation des machines et du matériel.

11. Les exercices doivent être pratiqués avec discrétion, malgré l'effort, afin de ne pas incommoder les autres pratiquants.

12. Respecter les horaires d'ouverture et de fermeture.

13. Ne pas monopoliser l'usage d'une machine.

EN CAS DE NON RESPECT DU REGLEMENT CI-DESSUS, DES SANCTIONS (voire exclusions) SERONT PRISES A L'ENCONTRE DES PERSONNES RESPONSABLES

Si vous êtes mineur(e) faire compléter

Ci-dessous par un titulaire de l'autorité parentale :

Nom.....prénom: .....

Adresse.....

Signature précédée de «lu et approuvé »

Signature précédée de « lu et approuvé »

## DECHARGE DE RESPONSABILITES

Je soussigné(e): Nom.....Prénom.....

Adresse..... Ville.....Tel.....

Atteste par la présente que :

Je suis conscient(e) que l'association « JARNAC BODY FORME » met à ma disposition sa salle et le matériel y compris.

Je suis entièrement responsable de mes actes lors de la pratique de la musculation dans cette salle et je m'engage à n'exercer aucun recours contre l'association Jarnac Body Forme en cas d'incident ou d'accident.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur dont j'ai pris entièrement connaissance lors de mon adhésion à l'association.

Je sais que je dois fournir un certificat médical indiquant la non contre-indication de la pratique de la musculation, et que je ne pourrai commencer avant la fourniture de mon dossier complet. Toutefois, pour les renouvellements, un délai de 15 jours est accepté.

Je m'engage également à prendre à ma charge les frais de casse ou de dégradation de matériel ou autre dont je pourrais être responsable.

J'atteste avoir bien été informé que l'association Jarnac Body Forme n'adhérait à aucune fédération sportive, et que de ce fait je n'avais pas de licence ni assurance individuelle se rapportant à la pratique de la musculation (ou autre discipline déclarée dans les statuts de l'association) dans cette salle, et de mon intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique de la musculation (ou autre discipline déclarée dans les statuts de l'association), conformément à l'article L 321-4 du code du sport.

Signature précédée de la date et de la mention «lu et approuvé »

Si vous êtes mineur(e) faire compléter

Ci-dessous par un titulaire de l'autorité Parentale :

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Signature précédée de «lu et approuvé »